

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ACTIONS ENTREPRISES

Part I : FR0011451947

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du Groupe LA BANQUE POSTALE

Déléataire de gestion financière : TOCQUEVILLE FINANCE S. A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance supérieure à son indice de référence 70 % MSCI EMU Mid Cap Net Return Eur Index + 30% MSCI France Mid Cap Net Return Eur Index (dividendes inclus) tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables (ISR).

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Ce FCP est de classification « Actions de pays de la zone euro ».

Il peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en FIA et OPCVM.

Le FCP est investi en permanence au minimum à hauteur de 75% de son actif net en actions de petites et moyennes capitalisations dont le siège social est situé au sein de la zone euro (dont 50 % minimum en France).

Le FCP fait l'objet d'une gestion active de titres de petites et moyennes capitalisations sélectionnées à l'issue d'un processus de gestion rigoureux qui se décompose en deux étapes successives:

- une première étape visant à déterminer un univers d'investissement en appliquant deux filtres successifs selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à un univers de départ constitué des actions de petites et moyennes capitalisations de la zone Euro couvertes par l'analyse ESG effectuée par LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT,
- une deuxième étape, déléguée TOCQUEVILLE FINANCE SA, visant à sélectionner les émetteurs au sein de l'univers d'investissement. Cette gestion est discrétionnaire et relève d'une stratégie de sélection de titres, stock picking, reposant sur l'analyse fondamentale (business models, soutenabilité des avantages compétitifs et du pricing power, identification des effets de leviers financiers et analyse des risques potentiels) et les rencontres avec les dirigeants des sociétés. Cette approche fondamentale et le potentiel de valorisation à moyen terme sont les éléments privilégiés de cette sélection permettant la construction du portefeuille.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de l'actif net en actions n'appartenant pas à l'univers d'investissement ISR en anticipation de leur étude de qualité extra-financière c'est-à-dire que le gestionnaire financier par délégation peut sélectionner des titres pour lesquels une étude d'éligibilité sera effectuée par la société de gestion.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de l'actif en titre de créances ou instruments du marché monétaire à taux fixe, variables ou révisables (émetteurs privés ou public, principalement de notation minimale investment grade ou non notés suivant l'analyse de la société de gestion.)

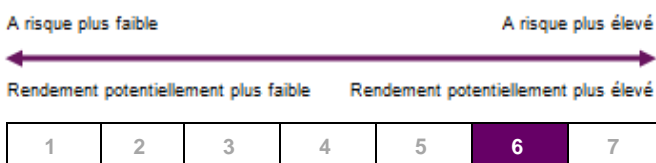
Le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement). Les natures des interventions sont les suivantes : couverture et exposition du risque action. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 200% de l'actif.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

L'affectation des sommes distribuables est capitalisation et/ou distribution (la société de gestion décidant chaque année de l'affectation).

Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+1 ouvré) à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques telles que celles utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM est dans la catégorie 6. Cet indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM au marché des actions des pays de la zone euro, de petites et moyennes capitalisations.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de liquidité:** Le FCP investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de contrepartie:** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme:** ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

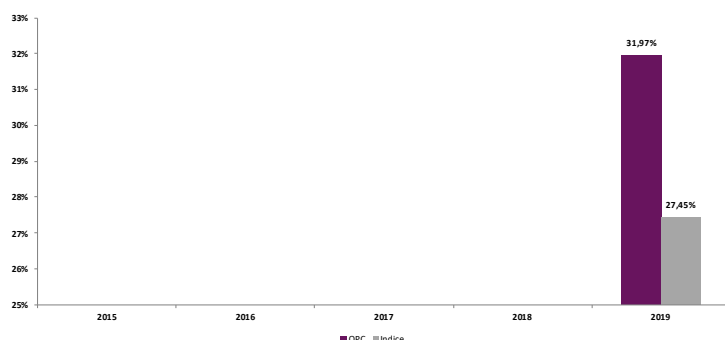
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,90% TTC.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 15 novembre 2012.
- La part I a été créée le 6 février 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de vote, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} juillet 2020.